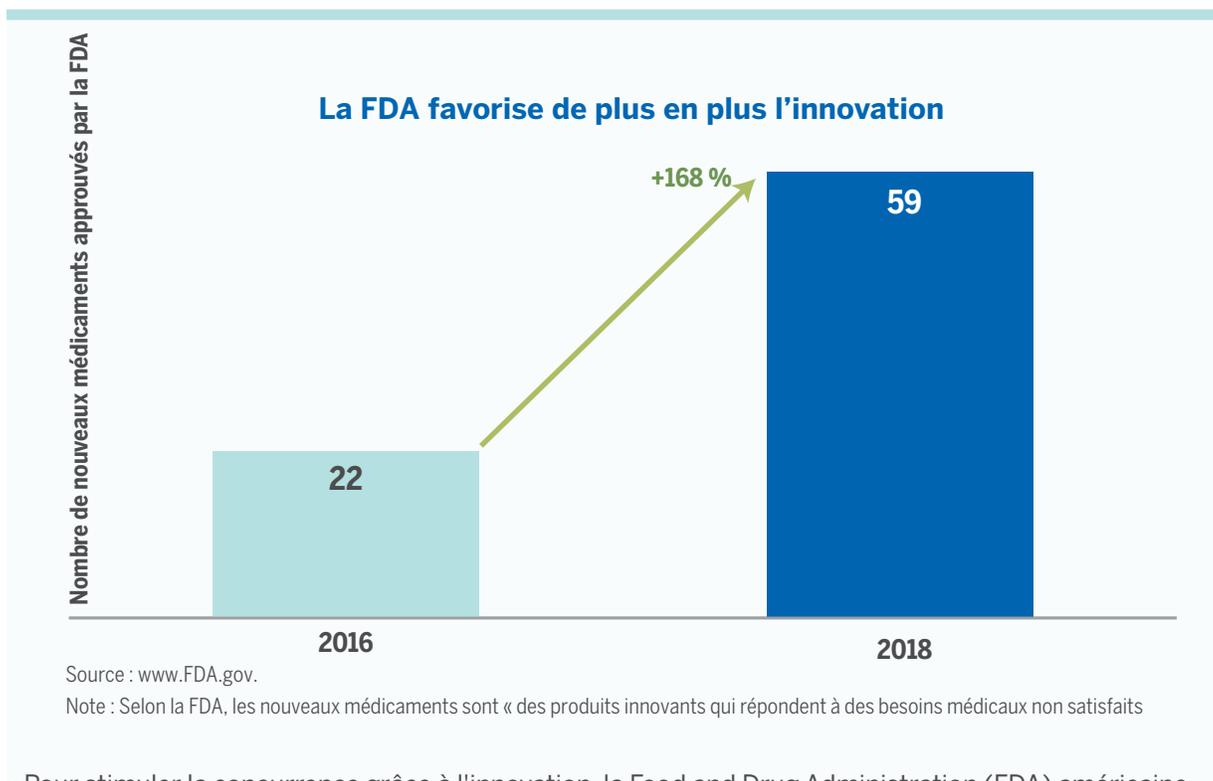


La FDA assouplit sa politique

L'innovation s'accélère dans le secteur de la santé à la faveur d'un environnement réglementaire américain plus souple vis-à-vis des nouvelles approches thérapeutiques. Pour les investisseurs actifs dans ce domaine, il est important de connaître les laboratoires qui participent à cette innovation.



- Pour stimuler la concurrence grâce à l'innovation, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé 168 % plus de nouveaux médicaments en 2018 qu'en 2016.
- Alors qu'elle était souvent considérée comme un obstacle réglementaire, la FDA s'impose désormais comme un moteur de l'innovation grâce à ses initiatives visant à alléger la charge réglementaire liée à l'approbation des nouveaux médicaments et dispositifs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits.
- La FDA collabore également de manière plus proactive avec les entreprises au cours du processus de développement. Elle leur prodigue davantage de conseils et dialogue avec ces dernières avant le dépôt des dossiers d'enregistrement. Dans certains cas, les laboratoires ont la possibilité de déposer leurs demandes au fil de l'obtention des données et de l'achèvement des modules, au lieu de devoir déposer un dossier complet au terme de la collecte et de l'analyse des données.
- Ces évolutions dans le secteur de la santé nous semblent prometteuses pour les consommateurs et les patients, mais aussi en termes d'investissement. Les fabricants de médicaments et de dispositifs médicaux innovants, de même que les entreprises qui vendent des produits et des services qui favorisent l'innovation sont autant de bénéficiaires potentiels.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, Inc. (« FAM ») et d'Alger Management Ltd. (« AML ») en février 2019. Ces opinions sont sujettes à modification à tout moment et ne garantissent pas la performance future des marchés, de tout titre ou fonds géré par Fred Alger Management, Inc. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres. FAM agit en qualité de société de gestion conseillée d'AML.

Information relative au risque : Tout investissement en bourse implique des gains et des pertes et ne s'adresse pas à tous les investisseurs. Les actions de croissance tendent à être plus volatiles que les autres actions, dans la mesure où les cours des actions de croissance sont généralement plus élevés eu égard aux bénéfices de leurs entreprises et peuvent être plus sensibles aux fluctuations du marché ainsi qu'aux évolutions politiques et économiques. Healthcare companies may be significantly affected by competition, innovation, regulation, and product obsolescence, and may be more volatile than the securities of other companies. Fonds autorisés par le régulateur suisse (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA) à distribuer leurs parts publiquement en Suisse : pour les parties concernées, les règlements, les Statuts, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et le Prospectus complet, dans leurs dernières versions, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds, sont fournis gracieusement au représentant en Suisse. ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zürich. L'agent payeur en Suisse est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Informations importantes pour les investisseurs britanniques : Fred Alger & Company, Incorporated n'est pas une personne autorisée aux fins de la loi 2000 de la Financial Services and Markets du Royaume-Uni (« FSMA ») et les informations présentées ici n'ont pas fait l'objet d'une validation par une personne autorisée au sens de l'article 21(2)(b) de la FSMA. La divulgation de telles informations est limitée par la loi au Royaume-Uni. Ainsi, les informations sont exclusivement destinées aux personnes résidant au Royaume-Uni pour lesquelles l'on estime raisonnablement que de telles offres peuvent leur être communiquées par une personne non autorisée en vertu d'une exemption de l'Ordonnance 2005 (« FPO ») de la Loi 2000 Financial Services and Markets (Offre financière). Il s'agit notamment : (A) de personnes disposant d'une expérience professionnelle dans un domaine apparenté à l'investissement et (b) d'organismes, entreprises, partenariats, associations non constituées en personne morale, Trusts, etc. fortunés qui relèvent de l'article 49 de la FPO. Les services offerts par Fred Alger & Company, Incorporated et ses entités affiliées, ainsi que les opportunités d'investissement auxquelles se rapportent ces informations, sont réservées à ces personnes, et toute personne relevant d'une autre description ne saurait s'y fier. La plupart des règles définies par le FSMA pour la protection des clients particuliers ne sont pas applicables, et les indemnités prévues dans le cadre du programme d'indemnités en matière de services financiers (« Financial Services Compensation Scheme ») au Royaume-Uni n'est pas disponible.

Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. La Française AM International a conclu un accord avec Alger Management Ltd l'autorisant à distribuer les produits de Fred Alger Management Inc. en Europe.